Démocratie en Afrique: entre transitions inachevées et résurgences autoritaires

écrit par GuineePolitique© | 2 octobre 2023

Par Sékou Chérif DIALLO

L'Afrique de l'Ouest est confrontée depuis plusieurs années à une recrudescence inquiétante des coups d'État militaires. En 2023 seulement, les dirigeants du Niger et du Gabon ont été renversés par des putschs. Au total, six pays de la région ont vu leur régime déposé par l'armée en seulement quatre ans.

Cette instabilité politique sévère affecte particulièrement des États déjà fragilisés par la menace jihadiste et les crises économiques, comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger. L'insurrection islamiste qui déstabilise le Sahel depuis plusieurs années semble avoir catalysé les velléités putschistes de certains hauts gradés.

La Guinée illustre bien les causes profondes de cette résurgence des coups d'État. Avant d'être renversé en 2021, le régime du président Alpha Condé était confronté à une contestation grandissante en raison de la corruption, du népotisme et de la dérive autoritaire du pouvoir.

La Guinée a connu de nombreux coups d'État dans son histoire récente, reflétant l'instabilité politique et le manque de démocratie véritable dans ce pays. Cependant, légitimer ces prises de pouvoir par la force pourrait banaliser des pratiques dangereuses pour les droits humains et le bien-être des citoyens, comme l'ont montré les régimes autoritaires issus des coups d'État de 1984 et 2008.

Depuis les années 1990, une vague de démocratisation a pourtant traversé l'Afrique subsaharienne, rompant avec des décennies de régimes autoritaires hérités des indépendances. Plus de trente ans après le début de ce mouvement historique, il convient de dresser un premier bilan sur les progrès et les limites de la démocratisation en Afrique subsaharienne.

Si des progrès certains sont incontestables, de nombreux observateurs soulignent la fragilité des expériences démocratiques émergentes, régulièrement battues en brèche par des logiques autoritaires persistances. Entre espoirs suscités et résistances constatées, le processus chaotique de démocratisation semble donc loin d'être achevé et irréversible.

Entre avancées indéniables et fragilités persistantes

Sous la pression conjuguée des revendications citoyennes locales et de la communauté internationale, la plupart des régimes africains ont été contraints d'entreprendre des réformes politiques d'ouverture démocratique. Cette période a été marquée par l'adoption de nouvelles constitutions, la légalisation du multipartisme et l'organisation régulière d'élections pluralistes dans la grande majorité des pays du continent.

A première vue, ces changements peuvent apparaître comme les signes tangibles d'une transition démocratique profonde.

Pourtant, de nombreux analystes politiques soulignent les importants revers qui sont venus tempérer ces avancées prometteuses.

Dans un article paru en 2009, intitulé “La démocratie en Afrique : succès et résistances”[1], Guèye dresse un bilan nuancé du processus de démocratisation engagé en Afrique depuis le début des années 1990. Il met en lumière des progrès notables mais insiste également sur les fragilités persistantes.

Parmi les succès, l’auteur relève l’adoption de nouvelles constitutions garantissant le pluralisme politique, la reconnaissance de l’opposition et les libertés fondamentales. Bien que ces textes restent parfois contournés dans les faits, leur seule proclamation marque une rupture symbolique avec le monolithisme des régimes précédents. Elle ouvre la voie à une participation légale des opposants aux élections.

De plus, la limitation du nombre de mandats présidentiels désormais inscrite dans la plupart des constitutions, de même que le renforcement des prérogatives des parlements, témoignent d’une volonté d’encadrer l’action politique et de limiter l’arbitraire du pouvoir exécutif. Cette ébauche d’État de droit contraste avec l’autoritarisme des décennies post-indépendances.

Mais le progrès le plus notable demeure l’organisation régulière d’élections pluralistes depuis 1990, avec une crédibilité croissante. L’observation internationale indépendante des scrutins s’est généralisée, renforçant leur légitimité. Surtout, dans plusieurs pays, ces élections ont permis une véritable alternance démocratique au pouvoir.

Ces exemples concrets de sanction électorale de gouvernants en place et de passage pacifique du pouvoir à l’opposition, constituent des avancées décisives. Ils sont le signe tangible d’une démocratisation réelle, au-delà des façades

institutionnelles.

Les entraves à la démocratisation de l’Afrique

L’analyse de Guèye (2009) met en lumière des résistances qui fragilisent les expériences démocratiques sur le continent. Il pointe notamment la concentration excessive des pouvoirs entre les mains du président, au détriment du contrôle de l’action gouvernementale par l’opposition. Les modifications récurrentes des constitutions visant à abolir les limites de mandats présidentiels sapent l’enracinement de l’État de droit. Ces révisions ad hoc pour permettre à un chef de l’État sortant de se représenter indéfiniment sont clairement antidémocratiques.

Le présidentialisme autoritaire hérité de la période postcoloniale persiste: dans bien des pays, le chef de l’État conserve des prérogatives étendues lui permettant de contrôler étroitement le jeu politique. Les contre-pouvoirs du parlement et de la justice demeurent souvent limités face à un exécutif dominateur.

Par ailleurs, de nombreux scrutins depuis 1990, malgré un cadre formel multipartite, ont été entachés d’irrégularités suffisamment graves pour en fausser la validité. Fraudes électorales, obstacles aux candidatures d’opposants, pressions sur les électeurs, falsifications des résultats… ces pratiques perdurent et biaisent l’expression démocratique.

Ces dérives alimentent logiquement la contestation virulente des résultats par les perdants et des crises post-électorales parfois violentes comme au Kenya en 2007[2]

Loin de canaliser pacifiquement les antagonismes, les élections deviennent un facteur d’instabilité. Le recours fréquent à des juges politisés pour invalider des résultats

contestés sape aussi l’indépendance de la justice.

Plus généralement, la montée de l’abstention traduit une désillusion croissante des citoyens. Les taux de participation chutent, révélant la lassitude face à des scrutins perçus comme de vaines mascarades. Cette « fatigue démocratique » montre que les élections n’ont pas encore acquis de pleine légitimité.

Dans la même veine, Sakpane-Gbati (2011) [3] offre un regard similaire, mettant en lumière une “démocratie à l’africaine” caractérisée par la concentration du pouvoir exécutif, des élections entachées de fraudes, une implantation superficielle des partis, le rôle déstabilisateur des armées, l’absence de véritable débat public, et la persistance de la corruption. Selon lui, ce modèle a apporté des progrès mais doit évoluer pour renforcer l’État de droit et ancrer une réelle culture démocratique.

Un constat largement partagé par Jacquemot (2022), dans son essai “Afrique : La démocratie à l’épreuve”[4], qui dresse un bilan nuancé des processus de démocratisation depuis 1990. Il note que le continent a massivement adopté le système électoral multipartite au cours des 30 dernières années, avec l’organisation de plus de 600 scrutins nationaux depuis 1990. Cette généralisation du vote multipartite témoigne d’une volonté réelle d’instaurer la démocratie à travers des élections libres et transparentes.

Cependant, Jacquemot souligne que de nombreux pays peinent à passer d’une “démocratie procédurale” limitée à l’organisation d’élections, à une “démocratie substantielle” intégrant pleinement les libertés fondamentales. En dépit de la multiplication des scrutins, les institutions démocratiques restent fragiles et l’alternance politique n’est pas garantie.

L’auteur identifie plusieurs résistances qui entravent l’enracinement d’une véritable culture démocratique sur le

continent. Tout d'abord, la manipulation des élections est fréquente, à travers des fraudes sur les listes électorales, des entraves aux candidatures d'opposition, ou des falsifications des résultats. Ensuite, les résultats sont souvent contestés et débouchent sur des crises post-électorales. Les mandats des dirigeants ne sont pas toujours respectés, avec des modifications constitutionnelles pour se maintenir au pouvoir. L'abstention croissante traduit aussi une désillusion démocratique des citoyens. Enfin, le retour récurrent des militaires au pouvoir par des coups d'État, comme récemment au Mali ou au Burkina Faso, remet en cause la démocratie électorale.

Au-delà des élections, les libertés fondamentales restent restreintes dans de nombreux pays et la justice manque d'indépendance. La corruption demeure un fléau qui sape les efforts de démocratisation. Cette "démocratie substantielle" tant attendue peine à advenir.

Face à ces limites, de nouvelles formes d'expression politique émergent en dehors des urnes, à travers la société civile et les réseaux sociaux. Jacquemot s'interroge toutefois, sur leur capacité à renouveler l'exercice démocratique.

Par ailleurs, le retour en force des militaires sur la scène politique à travers une série de coups d'État, notamment en Afrique de l'Ouest, sonne comme un sérieux rappel à l'ordre. Ces putschs témoignent d'une persistance de la « vocation politique de l'armée » que l'on croyait révolue.

S'intéressant plus particulièrement à l'Afrique de l'Ouest, Jacquemot (2022) constate le retour des coups d'État militaires. Ces putschs bénéficient souvent d'un large soutien populaire, reflétant la défiance envers les régimes civils en place, jugés corrompus et incompétents. Pour l'auteur, cette reprise en main autoritaire du pouvoir par les armées marque l'échec du modèle de la "démocratie électorale". Incapables de répondre aux attentes des populations, les régimes civils

laissent un vide que les militaires occupent en renversant des dirigeants discrédités. Les putschistes promettent une transition politique et un retour rapide des civils au pouvoir. Mais dans les faits, ils dissolvent les institutions existantes et contrôlent étroitement le processus selon leurs intérêts. Cette mainmise risque de reproduire un cycle infernal de coup d'État-élections-coup d'État, sans enraciner durablement la démocratie.

Enfin, l'auteur nuance l'idée d'un "vote ethnique" systématique sur le continent. Il souligne la complexité de ce phénomène, qui n'est pas toujours déterminant dans les choix électoraux. Pierre Jacquemot constate que l'ethnicité ressort surtout en période de tensions, mais tend à s'estomper avec la modernisation de la société.

Une adoption laborieuse aux racines anciennes

Bien avant la colonisation et l'importation des modèles politiques occidentaux, certaines sociétés précoloniales africaines intégraient des éléments pouvant être rapprochés de pratiques démocratiques modernes : élections de chefs, destitution des dirigeants jugés illégitimes ou tyranniques, délibérations collectives, etc.

Ainsi, chez les Igbo[5] du Nigeria ou les Mossi[6] du Burkina Faso, des formes de gouvernement consultatif existaient. Les Akan[7] considéraient que le pouvoir du chef émanait du peuple et pouvait lui être retiré. Ces exemples attestent que des conceptions du pouvoir intégrant une dimension participative ou contrôlée n'étaient pas étrangères aux cultures politiques locales antécoloniales. Certains intellectuels et leaders nationalistes du 20ème siècle s'appuieront d'ailleurs sur ce passé idéalisé pour revendiquer l'existence d'une « démocratie à l'africaine » authentique.

Dans un article paru en 2009, intitulé “La démocratie en Afrique à la recherche d’un modèle”[8], Quantin présente le modèle controversé de la “démocratie à l’africaine”. Selon ce modèle, il existait dans les sociétés précoloniales des éléments démocratiques tels que l’élection des chefs ou la destitution des dirigeants. Certains y voient la preuve d’une démocratie authentiquement africaine.

Démontrant que l’idée d’une inaptitude congénitale de l’Afrique à la démocratie relève du cliché, le politologue Fred Eboko retrace dans un article intitulé “L’Afrique n’est pas prête pour la démocratie”[9], extrait de “L’Afrique des idées reçues” (2006), l’histoire chaotique mais bien réelle de la démocratisation du continent depuis la période précoloniale.

C’est avec la colonisation et l’introduction du modèle occidental que seront posées les bases de la démocratie moderne en Afrique. Dès les années 1920, les puissances coloniales mettent en place des assemblées représentatives localement élues. Puis dans les années 1950, de véritables élections pluralistes sont organisées. Malgré son contexte colonial, cette adoption précoce du suffrage marquera durablement les esprits.

Cependant, après les indépendances des années 1960, la plupart des nouveaux régimes mettent en place des partis uniques, verrouillant le jeu politique. Le modèle dominant devient alors celui d’un « socialisme africain » autoritaire. Les élections perdent leur sens démocratique pluraliste.

Dans un article paru en 2000, intitulé «Les élections en Afrique : Entre rejet et institutionnalisation» [10] Quantin retrace l’histoire mouvementée de la démocratie électorale en Afrique depuis les indépendances. Son analyse nuancée bat en brèche l’idée que le vote serait étranger aux traditions politiques africaines. Il montre que l’institutionnalisation laborieuse des élections n’est pas propre à l’Afrique et

appelle à une analyse comparative avec l'Occident.

Plus de trente ans après les transitions démocratiques des années 1990, les systèmes politiques africains demeurent hybrides, oscillant entre ouverture et autoritarisme. Cette hybridation atteste de la difficulté du modèle libéral à s'implanter tel quel. Pour Quantin (2009), le référentiel démocratique en Afrique est composite, fait de différentes strates historiques, sans qu'un modèle unique ne s'impose. Le processus chaotique de démocratisation en Afrique n'est pas si différent de celui qu'ont connu les démocraties occidentales.

NOTES

[1] Guèye, B. (2009). La démocratie en Afrique : succès et résistances. Pouvoirs, 129, 5-26. https://doi.org/10.3917/pouv.129.0005

[2] Somerville, K. (2011). Violences et discours radiophoniques de haine au Kenya: Problèmes de définition et d'identification. *Afrique contemporaine*, 240, 125-140. https://doi.org/10.3917/afco.240.0125

[3] Biléou Sakpane-Gbati, "La démocratie à l'africaine", Éthique publique [Online], vol. 13, n° 2 | 2011 http://journals.openedition.org/ethiquepublique/679

[4] Pierre Jacquemot. Afrique, la démocratie à l'épreuve. Fondation Jean-Jaurès. Fondation jean-Jaurès-Edition de l'Aube, 2022. https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2022/04/Essai-Afrique-democratie.pdf

[5] Uchenna Osigwe, « Démocratie et consensus: le cas igbo », Revue Phares, Vol 6, 2006, Université Laval. https://revuephares.com/wp-content/uploads/2013/08/Phares-VI.pdf

[6] Tiendrebeogo Yamba. Histoire traditionnelle des Mossi de Ouagadougou. In: Journal de la Société des Africanistes, 1963, tome 33. https://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1963_num_33_1_1365

[7] PERROT, Claude-Hélène. *Le pouvoir du roi et ses limitations dans un royaume akan de Côte d'Ivoire* In : *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes de l'Afrique d'aujourd'hui*.Presses universitaires de Rennes, 2015. https://books.openedition.org/pur/62371?lang=fr

[8] Quantin, P. (2009). La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle. *Pouvoirs*, 129, 65 76. https://doi.org/10.3917/pouv.129.0065

[9] Eboko Fred. L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie. In : Courade Georges (dir.). L'Afrique des idées reçues. Paris : Belin, 2006, p. 197-204. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers21-03/010038499.pdf

[10] QUANTIN, P., Les élections en Afrique : Entre rejet et institutionnalisation, Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique Noire/I.E.P. de Bordeaux, 2000, p. 2. http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf

---

Sékou Chérif Diallo
Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

« Une Guinée nouvelle, ce n’est pas seulement une Guinée avec des élections » Mohamed Béavogui

écrit par GuineePolitique© | 2 octobre 2023

Politique

Republication (LeMonde)

Le premier ministre guinéen, Mohamed Béavogui, un civil nommé par la junte au pouvoir, défend le « contre-coup d’Etat » qui a renversé Alpha Condé.

Technocrate spécialiste du développement, Mohamed Béavogui a été désigné le 6 octobre 2021 à la tête du gouvernement par le colonel Mamadi Doumbouya, le chef de la junte qui a renversé le président Alpha Condé, le 5 septembre.

Le coup d’Etat militaire au Burkina Faso intervient après ceux en Guinée et au Mali. Quelle leçon tirer de cette multiplication de coups de force antidémocratiques en Afrique de l’Ouest ?

Le grand drame de l’Afrique, c’est que les processus sociaux politiques ne débouchent pas assez sur des débats politiques qui répondent aux aspirations des populations. Ces dysfonctionnements amènent les coups d’Etat. Ici, en Guinée, il y a eu tout d’abord un « coup d’Etat civil », accepté par tout le monde, y compris par la communauté internationale. Mais ce n’est pas ce à quoi aspiraient les Guinéens.

Qu’entendez-vous par « coup d’Etat civil » ?

Quand vous avez une Constitution qui interdit un troisième mandat *[au président Alpha Condé, élu une première fois en 2010]* mais qu’il passe outre ; quand la nouvelle Constitution qu’il fait approuver par le peuple n’est pas la même que celle présentée à la nation après le référendum, au vu et au su de tout le monde, j’appelle ça un coup d’Etat civil.

Vous dites que vous êtes contre les coups d’Etat militaires. Pourquoi avoir accepté cette fonction de premier ministre qui légitime le coup de force du colonel Mamadi Doumbouya contre Alpha Condé ?

Parce que je ne considère pas que c’était un coup d’Etat, mais plutôt un « contre-coup d’Etat ». Je le trouve entièrement légitime dès lors que la voix et les droits du peuple étaient confisqués. La démocratie n’existait plus, la justice était

bâillonnée, les deniers publics étaient pillés, l'injustice sociale et la division étaient là… Nous allions vers l'explosion. Il fallait un contre-coup d'Etat pour sortir de cette situation.

Des militaires autoproclament leur légitimité et s'arrogent le pouvoir au nom du peuple. Qu'est-ce qui empêche, demain, que d'autres militaires fassent la même chose ?

Notre objectif est de créer un modèle de société doté d'institutions démocratiques basées sur l'équité, la justice, la transparence, avec des mécanismes irréversibles.

Est-ce aux militaires de le faire ?

Les gens ont manifesté contre le troisième mandat. Nous avons eu plus de 100 morts et des centaines de blessés. Où était la démocratie ?

Ceux qui ont agi le 5 septembre, le CNRD *[Comité national du rassemblement pour le développement],* ont ensuite mené de larges consultations qui ont conduit à la rédaction d'une Charte de la transition, acceptée par la très grande majorité des Guinéens.

Comment pouvez-vous l'affirmer ?

C'est vrai qu'il n'y a pas eu d'élections, seulement des consultations, mais très larges, ouvertes à tous les partis politiques, à la société civile, aux femmes, aux jeunes. Leurs recommandations ont débouché sur la rédaction de cette Charte qui définit un cadre pour permettre aux Guinéens de décider de ce que sera la future Constitution, leur Assemblée nationale… Bref, comment retourner à une démocratie normale.

Considérez-vous que les quelque 80 membres de ce Conseil national de la transition (CNT) chargé d'organiser le retour à l'ordre constitutionnel, désignés par la junte, sont représentatifs de l'ensemble de la Guinée ?

Les représentants de chaque groupe *[partis politiques, organisations de la société civile, groupes religieux…]* ont été choisis sur les listes fournies par ces mêmes groupes.

Vous avez présenté une feuille de route qui est davantage un programme de gouvernement que l'organisation de la transition démocratique. N'outrepassez-vous pas votre rôle ?

Nous en sommes à la énième « transition » en Guinée. A chaque fois, l'objectif était d'organiser des élections en ne s'occupant que du volet politique. Résultat, nous avons créé une commission électorale qui n'a jamais été transparente et des élections frauduleuses.

Cette feuille de route repose sur trois piliers. Le plus important est politique, mais ce n'est pas suffisant sans un bon système judiciaire, sans une bonne administration, sans une bonne gestion des ressources publiques et sans un minimum d'infrastructures pour nous permettre d'aller vers de bonnes élections.

Ce que nous proposons, ce n'est pas le ciel ! Par exemple, nous voulons un Conseil supérieur de la magistrature qui puisse conduire les réformes dans nos institutions judiciaires. Ce que nous demandons, c'est une administration

qui pense à autre chose qu'à s'enrichir. En Guinée, les hommes les plus riches sont les fonctionnaires de l'Etat. Il nous faut des finances publiques correctement gérées. Qu'enfin ce pays profite de ses ressources.

Autrement dit, une Guinée nouvelle, ce n'est pas seulement une Guinée avec des élections.

Cela peut prendre des années pour mener à bien ces réformes…

Je suis d'accord, mais il faut commencer, poser les bases.

De combien de temps estimez-vous avoir besoin pour poser ces bases ?

Le CNT le définira et on s'ajustera.

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) vous a accordé six mois avant d'organiser les élections. Vous ne tiendrez pas ce délai, ne craignez-vous pas d'être soumis à des sanctions, comme le Mali ?

Non, la Cedeao est une institution très raisonnable et nous maintenons le dialogue. Tout ce que nous faisons est transparent, sur la table. La transition se fera aussi avec nos partenaires extérieurs, dont la Cedeao.

Pourtant, vous avez décidé de ne pas appliquer les sanctions de la Cedeao, dont vous êtes membres, contre le Mali…

Le Mali et la Guinée ne forment qu'un seul peuple. Notre

frontière est… théorique. Elle ne peut pas être fermée, elle n’existe pas.

Les sanctions sont-elles donc inefficaces ?

A situation spéciale, réponse spéciale…

Dans quel état avez-vous trouvé les finances publiques à votre arrivée au pouvoir ?

C’est très compliqué. Les caisses de l’Etat sont vides. Pire, nous avons fini 2021 avec un stock d’arriérés de paiement, des factures non payées, de 4 700 milliards de francs guinéens, environ 470 millions d’euros, près d’un quart du budget national. Cela signifie que les ressources destinées au fonctionnement de l’Etat et du pays en général sont parties ailleurs. Pourtant, selon le Fonds monétaire international, la production de bauxite de la Guinée se chiffrait à près de 4 milliards de dollars en 2020. Les ressources fiscales qui devaient aller vers le Trésor passaient par des tuyaux percés de tous les côtés. Il faut les boucher ou les remplacer.

Par **Christophe Châtelot**

Cet article est republié à partir de lemonde.fr. Lire l’original ICI

Coup d’Etat et transition: (dés)illusions démocratiques ?

écrit par GuineePolitique© | 2 octobre 2023

Politique

Par **Sékou Chérif Diallo**

En prenant le pouvoir le 5 septembre 2021, le CNRD à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya mettait ainsi fin à une dictature civile qui tirait sa supposée légitimité d’un habillage constitutionnel trafiqué. Ainsi, comme le souligne Samuel Huntington dans une étude sur « *Les sources du prétorianisme* », cité par Pierre Birnbaum et François Chazel, dans *Sociologie politique Tome 2*, 1971, en cas de chaos politique, l’hypothèse d’une intervention de l’armée dans la politique ne peut être totalement écartée dans les sociétés démocratiques. Selon lui, les causes les plus déterminantes de l’intervention de l’armée sont d’ordre politique et reflètent d’abord la structure politique et institutionnelle de la société. Les interventions de l’armée dans les pays dits du « sud » ne sont que la manifestation spécifique d’un phénomène plus vaste, à savoir l’absence d’institutions politiques capables de réguler et d’arbitrer les conflits.

Les militaires en Guinée, comme dans la plupart des pays africains, se considèrent comme garants des institutions et gardiens de la démocratie. « Gardiens de la démocratie » ? Il faut noter que cette rhétorique prétentieuse est parfois aux antipodes des réalités politiques dans plusieurs pays africains où l'armée est plutôt perçue comme le bouclier de fer qui se dresse entre les régimes dictatoriaux qu'elle protège et les peuples qui aspirent à la démocratie.

Ainsi, comme le souligne Céline Thiriot dans un article publié en 2008 intitulé *La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation*, les armées africaines sont très perméables aux clivages politiques. Selon l'auteur, « avec des armées désinstitutionnalisées, des autorités politiques fragiles, la force reste une ressource politique, et les militaires conservent un rôle et un pouvoir qui va bien au-delà des casernes ». Si tous les observateurs sont unanimes sur la proximité d'intérêts entre l'univers politique et celui militaire dans le contexte politique africain, Céline Thiriot abondant dans le même sens, soutient que « la réelle neutralité politique de l'armée n'existe pas dans l'absolu même dans les démocraties occidentales qui s'en font le chantre ». En Afrique, explique l'auteur, le « caractère apolitique des militaires reste très théorique. L'intrusion des militaires en politique a longtemps été la norme plutôt que l'exception ».

Le mirage des coups d'Etat dits « à objectif démocratique »

Qu'est-ce qu'un coup d'Etat ? Pour reprendre la définition donnée par Olivier Duhamel et Yves Méry dans *Dictionnaire constitutionnel* publié en 1992, le coup d'Etat est un « changement de gouvernement opéré, hors des procédures constitutionnelles en vigueur, par une action entreprise au sein même de l'Etat au niveau de ses dirigeants ou de ses

agents. Cette action, le terme *coup* le suggère, est soudaine et sollicite la force ». Selon ces auteurs « par nature, l'armée est au premier chef, concernée par le coup d'Etat. Sans armée, la probabilité du coup d'Etat, disparait ».

Quelle légitimité ? « *Cedant arma togae* » cette célèbre citation de l'homme d'État romain et brillant orateur Cicéron, qu'on pourrait traduire par « Que les armes cèdent à la toge », défend la prééminence de la démocratie sur la force. En d'autres termes, l'armée doit obéir au pouvoir civil. C'est un rappel à la légitimité démocratique et au pouvoir des urnes, car toute chose imposée sans concertation est contraire à la démocratie. Georges Burdeau *dans Traité de science politique, les régimes politiques*, publié en 1970 abonde dans le même sens lorsqu'il écrit que la démocratie n'acquiert son véritable sens que si elle exclut « le pouvoir d'une autorité qui ne procéderait pas du peuple ». Selon cet auteur, « personne ne peut commander dans l'Etat qu'en vertu d'une investiture régulière. Il faut un titre pour commander et ce titre c'est la constitution qui définit les conditions dans lesquelles il doit être acquis. Elle désigne les gouvernements et fonde, du même coup, leur légitimité ».

Par ailleurs, il ressort de nos lectures, que la question des objectifs et finalités des coups d'Etat en Afrique occupe une place importante dans les débats politiques. Si le principe d'une condamnation systématique par les Etats et organisations internationales des coups d'Etat n'est plus à justifier car juridiquement inacceptable, il faut toutefois souligner que certains coups d'Etat (très peu nombreux) ont permis de restaurer la « démocratie » dans certains pays.

Ainsi, plusieurs auteurs se sont intéressés à cette réalité exceptionnelle dans un environnement africain où les coups d'Etat apparaissent le plus souvent comme le prolongement d'une pathologie politique endémique. Prenant l'exemple du Niger, Ismael Mador Fall dans un article intitulé *La construction des régimes politiques en Afrique : succès et*

insuccès publié en 2014, n'hésite pas à parler de phénomène des coups d'État « salvateurs », « générateurs de constitutionnalisme ». Pour cet auteur, le putsch mené par le Général Salou Djibo en 2010 contre le régime du Président nigérien Mamadou Tandja, bien que condamnable dans son essence, est comptabilisé au nombre des « coups d'État salvateurs ». Il faut rappeler que Mamadou Tandja comme Alpha Condé, avait procédé à la modification de la constitution nigérienne pour s'octroyer un troisième mandat illégitime et illégal.

Coups d'Etat « salvateurs » pour les uns, « salutaires » pour d'autres, certains auteurs parlent carrément de coups d'Etat démocratiques. Le plus célèbre parmi ces auteurs ayant défendu la notion de « coup d'Etat démocratique » est le chercheur d'origine turque Ozan Varol de l'université de Harvard qui, dans un article publié en 2012 intitulé *The Democratic Coup d'Etat*, soutient que les coups d'Etat militaires pourraient mener, dans certains cas, à la démocratie. Cependant, l'auteur souligne que la grande majorité des coups d'État ne rentrent pas dans ce cadre parce qu'ils n'aboutissent pas forcément au renforcement de la démocratie par l'organisation d'élections libres et transparentes. Pour être qualifié de coup d'Etat démocratique, selon l'auteur, un certain nombre de caractéristiques sont indispensables. Parmi lesquelles : le coup d'Etat est perpétré contre un régime autoritaire ; c'est une réponse à un rejet populaire du régime ; l'armée accepte d'organiser des élections dans un délai court et procède au transfert du pouvoir à des dirigeants démocratiquement élus.

Poursuivant sa démonstration, Varol, souligne que les objectifs poursuivis par les auteurs des putschs et la manière de gérer le pouvoir (la transition) sont des indicateurs qui permettent de faire la distinction entre les coups d'Etat classiques, perpétrés par des personnes désireuses de prendre et exercer le pouvoir dans leur propre intérêt et les coups d'Etat à « objectif démocratique » où les putschistes

affichent une volonté de rectification d'une trajectoire jugée autocratique du régime déchu. Dans les coups d'Etat classiques, les putschistes s'emparent de tous les leviers du pouvoir, tandis que chez les putschistes « prodémocraties », on observe une volonté d'impliquer les autres acteurs politiques et sociaux dans la gestion du pouvoir.

À l'instar des autres coups d'Etat observés en Afrique, celui perpétré par le CNRD en Guinée suit une démarche connue et assez documentée qui consiste à vouloir rassurer l'opinion sur leurs intentions : annoncer la suspension de la constitution en vigueur, la dissolution des institutions, et promettre le retour rapide à l'ordre constitutionnel. Dans un environnement de méfiance face aux velléités des putschistes de s'éterniser au pouvoir, réalités très observées dans les pays qui ont enregistré la prise du pouvoir par l'armée, les déclarations d'intention ne suffisent pas le plus souvent. D'où la question, pertinemment légitime d'ailleurs, de la durée de la transition.

L'incertitude et les promesses impossibles à tenir au menu de la transition

Quelle durée « raisonnable » ? Les partisans d'une transition longue rivalisent d'arguments avec ceux qui pensent le contraire. Pour répéter la rhétorique du juste milieu : elle ne devrait pas être très longue ni très courte.

Chaque camp tient un argumentaire qui conforte un positionnement idéologique ou partisan. Si le Colonel Mamadi Doumbouya, chef de la junte en Guinée, ne cesse de marteler sa volonté de mener la transition à terme sans se présenter aux prochaines élections, une position déjà mentionnée dans la charte de la transition dans son article 46 qui stipule : « Le Président et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement ne peuvent faire acte de candidature ni

aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition. La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision », force est de constater une légère évolution du discours sur la question de la durée de la transition. Dans la charte de la transition, l'article 77 ne précise pas clairement que c'est le CNT (conseil national de la transition) qui sera chargé de fixer la durée de la transition. Cet article stipule que « La durée de la Transition sera fixée de commun accord entre les Forces Vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le Développement ». Certes, le CNT dont la mise en place traine toujours, sera composé de différentes composantes de la société guinéenne, mais il aurait été plus judicieux de préciser dans la Charte que ce sont les forces vives de la nation « réunies au sein du CNT » qui auront cette autre mission.

Pour évaluer la bonne foi des putschistes sur leurs intentions de favoriser un retour rapide à l'ordre constitutionnel ou de s'éterniser au pouvoir, la présentation d'un chronogramme détaillé et cohérent est la principale exigence des acteurs politiques mais aussi des organisations internationales. Après avoir ''applaudi'' la prise du pouvoir par l'armée, les acteurs politiques ne comptent pas restés dans une position de spectateur. S'il n'y a aucun doute sur leurs préférences en faveur d'une transition courte, ils restent toutefois, très prudents face au CNRD pour éviter un quelconque « accrochage ». Mais jusqu'à quand ?

Sur le plan international, la pression ne faiblit pas. Le cas malien illustre bien cette intransigeance de la CEDEAO de faire vivre un « enfer » aux putschistes indélicats et qui ont pour ambition de s'éterniser au pouvoir. Dans une étude de l'IFRI intitulée *Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique* publiée en 2016, les auteurs Mathilde Tarif et Thierry Vircoulon soulignent que « la communauté internationale confère généralement aux

gouvernements de transition une espérance de vie de deux ans, au terme desquelles ils doivent s'autodétruire électoralement. » Toutefois, ces auteurs rappellent que « la priorisation des élections comporte son lot d'inconvénients pour le processus de sortie de crise ». C'est bien là, le fondement de l'argumentaire des partisans d'une transition longue. Ces derniers soutiennent que la transition est le moment propice pour refonder l'Etat. Qui parle de refonder un Etat, parle forcément d'une mission à envisager dans la durée. La refondation de l'Etat, une mission impossible en période transitoire ?

À l'instar des autres transitions militaires en Afrique, celle en cours en Guinée n'échappe pas à cette promesse de refondation de l'Etat. Dans son article 2, la Charte de la transition énumère les missions de la transition dont entre autres : « – la refondation de l'Etat pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un Etat de droit, un processus démocratique inclusif, apaisé et durable, gage d'un développement social, économique et culturel effectif ; – l'engagement de réformes majeures sur les plans économique, politique, électoral et administratif ; – le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ; – l'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ;…). Des grandes ambitions, dira-t-on. Pour les sceptiques, ces missions soulèvent la question de leur faisabilité. On est tenté de se poser la question : les transitions sont-elles un moment pour une refondation des institutions de l'Etat ? Pour répondre à cette question, revenons sur l'étude de l'IFRI intitulée *Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique* publiée en 2016. Les auteurs de cette étude, à partir d'exemples des transitions politiques au Mali (celle de 2012), en Centrafrique et en Somalie dressent le bilan de cette promesse majeure de refondation de l'Etat en ces termes : « la facilité avec laquelle ils [les gouvernements de transition ndlr] promettent une refondation des institutions

de l’Etat contraste avec l’absence de progrès dans la mise en œuvre de cette dernière. Les autorités de transition rédigent toutes les nouvelles constitutions mais elles se montrent incapables d’enclencher les réformes de gouvernance pourtant mises en avant dans leurs feuilles de route et de rompre avec les pratiques de corruption des régimes précédents. En d’autres termes, durant la transition, la réforme de gouvernance est une rhétorique vide. »

Sur la problématique de la corruption, l’étude souligne que « S’il est impossible d’affirmer que la corruption augmente durant les transitions, force est de constater que l’environnement lui reste très favorable. D’une part, les institutions habituelles de contrôle des finances publiques et les institutions judiciaires sont ineffectives ; d’autres, les gouvernants de la transition se savent temporaires et potentiellement voués à une disparition politique, ce qui accroit leur incitation à se servir tant que cela est encore possible ». Pour illustrer cette réalité, en 2015 plusieurs médias publiaient des informations concernant une décision des autorités centrafricaines post-transition d’auditer toutes les institutions sur leur gestion pendant la période de transition notamment le dossier sur l’affaire du don angolais (2,5 millions de dollars sur les 10 millions) n’étaient pas passés par les caisses du Trésor public. Au Burkina Faso, l’audit du gouvernement de transition, commandé par Roch Marc Christian Kaboré, avait révélé que le gouvernement de la transition a eu “massivement” recours aux “procédures exceptionnelles” (entente directe et appels d’offres restreints) pour les marchés publics. Le rapport accusait également l’ex-Premier ministre de la transition Isaac Zida et dix-huit membres de son gouvernement, des membres de leur famille, de s’être fait attribuer des parcelles dans le quartier chic de *Ouaga 2000* en violation flagrante des textes. En Tunisie, International Crisis Group dans un rapport publié en 2017 intitulé *La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie*, dénonçait la corruption et le clientélisme qui menacent la

transition démocratique dans ce pays, décrite comme un succès après le soulèvement populaire de 2011.

Si l'unanimité se dégage sur l'urgence de lutter contre la corruption, on peut toutefois, se poser la question de savoir : jusqu'où les autorités d'une transition peuvent aller en matière de lutte contre la corruption ? Pierre Jacquemot, dans un article intitulé *Comprendre la corruption des élites en Afrique subsaharienne*, publié en 2012, soutient que si l'impunité doit être combattue, la sanction soulève de nombreuses questions car, souligne l'auteur « à un moment donné, la boucle répressive se ferme sur elle-même, quand celui qui doit réprimer un cas de détournement de fonds publics se révèle en être l'un de ses bénéficiaires ».

En créant la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), les autorités de la transition guinéenne ambitionnent de lutter contre la délinquance financière, notamment les détournements de deniers publics. En attendant les premiers résultats de cette juridiction pour évaluer l'effectivité de la volonté des autorités de transition à faire de la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics une mission centrale de la transition, plusieurs observateurs restent cependant sceptiques. Et si l'ouverture de tous ces chantiers obéissait à un schéma que certains qualifieraient de « populiste » ? Le terreau politique guinéen est très fertile pour une telle entreprise d'enfumage généralisé. Sans faire de procès d'intention aux autorités de transition, observons avec lucidité le processus qui semble grippé par des zones d'ombre autour de la durée de la transition mais aussi la question de l'impunité.

Pour conclure, rappelons que les transitions sont éminemment politiques contrairement aux discours que tiennent certains acteurs de la transition et comme le soulignent les auteurs Mathilde Tarif et Thierry Vircoulon dans le rapport de l'IFRI cité plus haut, « les transitions politiques sont des périodes fondamentalement conflictuelles bien loin de l'unité nationale

et du sursaut patriotique que réclament les circonstances dramatiques et que célèbrent les discours officiels du moment ». D'où la nécessité de trouver sans cesse un compromis pour donner à la transition une chance d'aboutir aux objectifs démocratiques qu'elle s'est fixée. Une idée partagée par Céline Thiriot dans *Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali*, publié en 2002, qui soutient que la transition vers la démocratie apparaît comme un compromis entre les différents acteurs. À propos, l'auteur cite Bratton et Van De Walle, *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective* publié en 1997 : « La clé des transitions démocratiques est la capacité des participants à parvenir à des accords arbitrés qui donnent à chacun au moins une partie de ce qu'il voulait ».

Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur www.guineepolitique.com

---

Edito : Après la chute du

dictateur, le scénario de la suite

écrit par GuineePolitique© | 2 octobre 2023

Politique

Se préparer à vivre une période de confusion, de suspicions et de dérapages avant de retrouver le bon chemin.

Les coups d'état ont un cheminement presque identique.

Acte 1: les nouveaux maîtres cherchent l'adhésion populaire (facile à obtenir dans un contexte de ras-le-bol général).

Acte 2: il faut trouver les ressources humaines pour assurer la continuité de l'état. Les premiers couacs commencent à ce niveau. Les populations ont des préférences, des profils, voire des noms de cadres qui ont su garder une certaine crédibilité dans un environnement de "tous pourris", mais elles ont surtout des noms à bannir, des cadres (fonctionnaires et autres courtisans de palais) à effacer du répertoire politique national. Le plus souvent, les nouveaux maîtres ont aussi des accointances avec certains de ces indésirables car les talents particuliers de ces derniers sont le plus souvent utiles pour une junte qui ambitionnerait de se "sucrer" avant de partir tout en assurant ses arrières par une transmission négociée du pouvoir. Le choix des collaborateurs sera le premier indicateur qui définira l'évolution du capital confiance.

Acte 3: mobiliser les ressources financières. Ils le savent,

les audits pour récupérer l'argent « détourné » prennent du temps, les investisseurs attendent d'avoir une certaine lisibilité, les partenaires financiers demandent des garanties…, le tout dans un contexte où l'état avait déjà du mal à mobiliser des ressources internes. La solution classique avec son lot d'opacité consiste à se tourner vers des potentiels parrains financiers nationaux ou étrangers ou les deux à la fois. En contrepartie, la main qui donne est celle qui dicte les choix politiques. Le plus souvent, ces choix politiques trahissent les objectifs de départ.

Acte 4: l'impossible collaboration avec l'opposition politique. Je pouvais dire "difficile collaboration". Mais non, elle sera "impossible". Même si, dans un premier temps, chaque camp jouera le jeu habituel du consensus de façade mais très vite, ils reviendront à leur nature "moi et personne d'autre".

En prenant acte de la nouvelle situation, la classe politique compte jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle configuration. Elle part du principe qu'**une transition est limitée dans le temps**, et à terme, les nouveaux maîtres doivent quitter pour laisser les compétiteurs politiques "agréés" sur le ring avec un arbitrage impartial. Mais l'histoire politique guinéenne nous enseigne que rien ne se passe comme prévu. La durée de la transition (les premiers signes du divorce), les acteurs, les instruments, le chronogramme, les priorités, les manœuvres politiques … tous ces éléments contribuent à alimenter les suspicions et conduisent le plus souvent vers une impasse. Surtout si les nouveaux maîtres possèdent un agenda de transmission du pouvoir en torpillant les règles du jeu démocratique. C'est du déjà vu et du déjà vécu.

Acte 5: la conjoncture économique s'invite dans les ménages. Pour un spécialiste, les effets du changement se sentiront au bout de plusieurs mois voire des années. Pour le citoyen lambda, la chute du régime Condé doit se traduire par

l’amélioration des conditions de vie des populations. La transition n’est pas une période de développement, c’est l’analyse de l’intellectuel. Le peuple qui est sorti le 6 septembre est le même peuple qui sortira pour exprimer de nouveau son ras le bol. L’attitude des nouvelles autorités face à une telle éventualité définira la trajectoire de cette nouvelle aventure aux innombrables incertitudes.

Acte 6: retour à la case départ ou le début d’une véritable rupture.

Et la justice ? Quand ? Avec quels acteurs (les nouveaux maîtres ou ceux post transition) ? Quels dossiers ? Quel ordre de priorité ?

Certes, des exceptions existent et j’espère me tromper. Cependant, il est évident qu’ils (les nouveaux maîtres) ne feront pas pire que le régime Alpha Condé car le record de ce dernier en termes d’exactions, de violences, de corruption, de médiocrité est difficilement atteignable.

Mais vu l’ampleur des dégâts incommensurables dans la société guinéenne, il nous reste encore des périodes de tâtonnements et d’errements politiques avant de retrouver le bon chemin, en d’autres termes, soigner une société profondément malade dans l’espoir de «fabriquer» le guinéen nouveau. Désolé de gâcher la fête au lendemain de la chute du dernier dictateur des rivières du sud mais gardons toujours notre lucidité tout en restant optimiste.

Sékou Chérif Diallo